

## AGRICULTURE: EXPLOITATIONS ET MAIN-D'OEUVRE

Cette planche consacrée aux exploitations agricoles et à la main-d'oeuvre rend la situation au 15.05.1992 (par siège d'exploitation: I.N.S., recensement agricole. Chiffres les plus récents à notre disposition au moment de la rédaction des cartes). A moins d'une mention spéciale, il s'agit toujours de toutes les exploitations, y compris celles qui ont un chef d'entreprise à temps partiel ou les exploitations dites occasionnelles; il s'agit aussi de toute la main-d'oeuvre agricole (permanente ou non-permanente). L'agriculture au sens large comprend aussi bien la culture des champs et l'élevage que l'horticulture et l'élevage hors-sol.

Un certain nombre de communes où il y a très peu d'agriculture ne sont pas représentées sur les cartes: les communes de Bruxelles Capitale (à l'exception d'Anderlecht) et 4 communes limitrophes (Drogenbos, Kraainem, Linkebeek et Wezembeek).

Sur les cartes 1 et 2, on peut constater que la région flamande (aussi bien en chiffres absolus que par km<sup>2</sup>) compte beaucoup plus d'exploitations que la région wallonne. En Wallonie, dans la Région limoneuse et dans le Condroz les exploitations sont plus grandes; au sud de la Sambre et de la Meuse les bois occupent une grande surface. Il va de soi que dans les régions urbaines à population dense et dans les régions industrielles le nombre d'exploitations est réduit. Le caractère agraire fortement prononcé de parties étendues de la Flandre-Occidentale et du nord-ouest de la Flandre-Orientale ressort nettement. Ceci s'explique par la part importante de la surface agricole dans la surface totale; ajoutons-y le nombre important d'exploitations agricoles traditionnelles pas trop grandes à côté d'exploitations horticoles et de l'élevage hors-sol. Les exploitations professionnelles y sont fortement représentées. Cette constatation concerne aussi, bien que dans une moindre mesure, la région malinoise et la Campine anversoise et dans une mesure encore plus réduite la Région limoneuse et le Pays de Herve où le nombre d'exploitations est beaucoup plus petit. Ce qui frappe aussi c'est la proportion importante d'exploitations occasionnelles dans les régions urbanisées à population dense en Flandre; toutefois en Wallonie les exploitations occasionnelles ne manquent pas.

Entre 1977 et 1992 le nombre d'exploitations a fortement diminué (carte 3). Il n'y a eu d'augmentation pratiquement nulle part. Dans le Limbourg central, au nord-est du Brabant et aux environs de Hoelaart la régression a même atteint plus de 60%; dans le reste du pays, le nombre des communes accusant un recul de 20 à 40 % est aussi grand que celui des communes avec une diminution de 40 à 60%. La régression est même nettement beaucoup plus forte dans la zone Gand-Anvers-Hasselt-Louvain-Bruxelles-Grammont et dans l'axe industriel du Borinage à Verviers. Le recul est moindre en Flandre-Occidentale, au nord de la Flandre-Orientale, en Campine anversoise et en Campine limbourgeoise, dans la région rurale d'Oudenaarde, dans les régions limoneuses du Hainaut et du Brabant et en Hesbaye. Au sud de la Sambre et Meuse un recul de moins de 40% prévaut. Ceci signifie que dans les régions plus agraires la régression est inférieure à celle des régions urbanisées.

En ce qui concerne les modes de faire-valoir (carte 4) il y a une forte prépondérance du fermage. Mais la proportion des terres exploitées par le propriétaire reste, comme dans le passé, toujours importante en Campine et au sud-est de la Belgique de même que dans la région de Roulers.

Sur la carte 5 le clivage Flandre/Wallonie est frappant. Au nord de la frontière linguistique, seules les communes des Polders ont une moyenne supérieure à 20 ha. La moyenne descend en dessous de 10 ha dans la région qui s'étend des environs de Roulers au Limbourg central et méridional parfois même en dessous de 5 ha dans les communes horticoles. Dans le Westhoek et dans le Limbourg septentrional le chiffre se situe entre 15 et 20 ha: ailleurs en Flandre la superficie moyenne des exploitations oscille entre 10 et 15 ha (notamment dans les régions suivantes: le sud-est de la Flandre-Occidentale, le sud de la Flandre-Orientale, le Payottenland, la région de Tirlemont-Landen et de Tongres de même que la Campine). A la frontière linguistique certaines communes wallonnes (telles que Flobecq et Ellezelles) accusent un chiffre quelque peu inférieur au reste de la Wallonie; certaines communes flamandes (telles que Hoegaarden, Tirlemont, Borgloon, Tongres) ont un chiffre quelque peu plus élevé que le reste de la Flandre.

En Wallonie, il n'y a que la région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne qui restent en dessous de 20 ha. Ailleurs la superficie moyenne des exploitations se situe au-dessus de 20: entre 20 et 30 dans le Hainaut et en Ardenne, au-dessus de 30 et même au-dessus de 40 ha dans les régions agricoles du Brabant méridional, du nord de Namur, de la Hesbaye liégeoise aussi bien que dans la région condrusienne.

Dans la grande majorité des communes du pays, plus de la moitié (et souvent plus de 55%) des chefs d'exploitation ont 50 ans ou davantage (carte 6). En Flandre, les communes qui comptent relativement plus de jeunes exploitants sont concentrées dans le Westhoek et en Campine tandis que les exploitants plus âgés prédominent sur une ligne Courtrai-Bruxelles et dans un cercle autour de Bruxelles avec un tentacule vers Louvain. En Wallonie, il y a plus de communes avec des exploitants plus jeunes.

Lors du recensement, on a demandé aux exploitants de 50 ans et plus s'ils avaient un successeur probable. Il y avait trois possibilités de réponse: oui, non, ne sais pas encore. Il s'agit donc ici d'une donnée subjective. En outre, il faut tenir compte du fait qu'il s'agit souvent de petits nombres (ce qui implique que le pourcentage a moins de valeur) et certains cas particuliers de pourcentages de successions indiquent que le recenseur, lui aussi, a joué un certain rôle. Toutefois on peut tirer quelques conclusions pour l'avenir à condition d'observer la prudence nécessaire.

C'est en Flandre (à l'exception de la Flandre-Occidentale et quelque peu de la Campine) que le pourcentage des exploitations sans successeur présumé (carte 7) est le plus élevé surtout dans les régions les plus peuplées et les plus urbanisées. Le degré de succession est beaucoup plus grand en Wallonie (sauf dans la région herbagère liégeoise et en Ardenne). Ceci laisse prévoir que le nombre d'exploitations descendra davantage en Flandre qu'en Wallonie et que la superficie moyenne des exploitations augmentera plus en Flandre qu'en Wallonie.

La proportion de la superficie des exploitations sans successeur présumé (carte 8) est beaucoup plus réduite que celle du nombre de ces exploitations. Ce sont donc surtout de petites exploitations qui n'ont pas de successeur et qui disparaîtront.

La superficie moyenne des exploitations avec successeur présumé (carte 15) est élevée, ce qui semble indiquer que l'agrandissement des exploitations s'accroîtra encore. Néanmoins l'image générale de la carte ne diffère pas beaucoup de la superficie actuelle des exploitations et, en ce qui concerne cette superficie, la différence entre la Flandre et la Wallonie se maintiendra (agriculture, horticulture et élevage plus intensifs en Flandre).

La carte 9 (main-d'oeuvre) n'accuse pas de grandes différences avec celle du nombre d'exploitations étant donné qu'il n'y a pas de grandes différences régionales dans le nombre de personnes employées par exploitation. Toutefois ce qui frappe c'est la grande proportion de main-d'oeuvre permanente dans la Région limoneuse et en Flandre-Occidentale (mais dans une moindre mesure).

La proportion de la main-d'oeuvre agricole par rapport à la population totale de la commune (carte 10) présente de grandes divergences: de 0 à plus de 10%. La carte est inversement proportionnelle à celle de la densité de population: où la densité est grande, il y a beaucoup d'autres activités et il y a en outre peu de place pour les activités agricoles. Bien que la proportion de la population professionnelle agricole par rapport à la population active totale eût été sans aucun doute meilleure (mais en 1995 les résultats du recensement de la population de 1991 n'étaient pas encore disponibles) le pourcentage utilisé donne néanmoins un bon aperçu de la différenciation spatiale.

En ce qui concerne l'évolution de la quantité de main-d'oeuvre depuis 1977 (carte 11) il convient de remarquer que dans quelques rares communes il y a eu augmentation, mais en règle générale il y a eu diminution; l'image de la carte diffère peu de celle de la carte 3; relativement le recul est le plus élevé dans les régions fortement peuplées des zones industrielles de Wallonie, dans les parties industrialisées du Limbourg, à l'est et au nord du Brabant, dans la région de la Dendre et dans la région gantoise.

Il y a peu de main-d'oeuvre non-familiale (carte 12) dans les exploitations agricoles belges. Elle est la plus nombreuse dans les espaces horticoles autour de Roulers, de Gand, de Malines et dans la Hesbaye limbourgeoise. En outre, elle est assez bien représentée dans le reste de la Flandre-Occidentale, le nord de la Flandre-Orientale, la Campine anversoise et dans les régions limoneuses du Hainaut, du Brabant et de la Hesbaye où il y a de grandes exploitations agricoles. Ailleurs l'agriculture belge est marquée par un caractère familial encore plus prononcé.

Le nombre d'ha cultivés par personne employée (carte 13) rappelle le contraste Flandre/Wallonie, avec toutefois de nouveau à l'intérieur des deux régions des nuances spatiales distinctes. En Flandre les chiffres les plus bas (moins de 5 ha) sont typiques dans la région de Roulers, Gand-Termonde-Alost, la région malinoise, celle au nord de Louvain et le Limbourg central. Ce sont des régions horticoles avec de petites exploitations. Des chiffres plus élevés (7,5 à 15 ha) se trouvent dans les Polders, la région d'Ypres, en Campine, et dans un certain nombre de communes au nord de la frontière linguistique comme si elles y constituaient la transition vers la Wallonie. Le chiffre se situe en dessous de 15 ha dans les communes hennuyères de la frontière linguistique et dans toute la région à l'est de la ligne Liège-Bastogne où les exploitations sont généralement plus petites. Ailleurs en Wallonie plus de 15 ha est la règle et même plus de 20 dans les régions avec les plus grandes exploitations. Dans l'ensemble il y a une grande concordance avec la carte 5 (superficie moyenne des exploitations).

La main-d'oeuvre féminine est partout en minorité (carte 14) et elle représente généralement 25 à 35%. Ça et là elle est mieux représentée: la Flandre-Occidentale se fait à nouveau remarquer par des chiffres plus élevés de même que la Haute Ardenne. Par contre le Limbourg, la Campine anversoise et la Hesbaye emploient une main-d'oeuvre féminine plutôt réduite.